



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonds social europeen

Question écrite n° 770

### Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande a Mme le ministre des affaires europeennes dans quelle mesure la France a ete beneficiaire, au cours des cinq dernieres annees, des credits du fonds social europeen et pour quelles actions.

### Texte de la réponse

Reponse. - La France a beneficie au cours des cinq dernieres annees des concours du Fonds social europeen a hauteur de : 1,87 milliard de francs en 1983 ; 1,48 milliard de francs en 1984 ; 2,59 milliards de francs en 1985 ; 2,50 milliards de francs en 1986 ; 2,66 milliards de francs en 1987. Environ 85 p 100 de ces credits ont contribue au financement d'actions de formation professionnelle, le reste etant affecte a des aides a l'emploi. Les principaux beneficiaires ont ete, d'une part, les jeunes de moins de vingt-cinq ans, auxquels le Fonds social europeen reserve 75 p 100 de ses credits, d'autre part, les adultes defavorises appartenant notamment aux categories suivantes : salaries menaces par les restructurations ; chomeurs, en particulier ceux de longue duree ; femmes souhaitant reprendre une activite ; travailleurs migrants ; handicapes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 770

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1988, page 2208